

La CFDT PARKEON **n'a pas signé l'accord** proposé par la direction sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Voici pourquoi:

- Il n'y a pas eu de négociations. Comme à son habitude, la DRH représentant la direction dans les négo, écoute beaucoup mais ne négocie pas. Elle vient avec son projet, c'est à prendre ou à laisser. C'est SON projet ou rien...

- Il y a toujours le même écart de rémunération entre les hommes et femmes ingénieurs chez Parkeon depuis des années : cet écart n'a jamais été expliqué et corrigé (écart de 5% en moins pour les femmes). Cet accord n'apporte rien, ni l'état des lieux ni les objectifs de corrections. Or l'état des lieux devrait avoir été fait et des mesures prises puisque cette obligation de correction d'écart de rémunération existe depuis 2 ans. Cela signifie que Parkeon n'a jamais travaillé sur le sujet pourtant légalement obligatoire. (mais on fait un accord pour faire bien, dire qu'on fait quelque chose et surtout ne pas payer la pénalité de 1% de la masse salariale en cas de non accord).

- Sur tous les points (sauf la part de femmes dans les emplois) il n'y a ni objectif à atteindre, ni échéance de réalisation. Juste des suivis d'indicateurs sans objectifs, juste des « autant que possible »

- Le projet d'accord mentionne la favorisation des temps partiels sauf que la nouvelle direction a décidé de ne plus donner la prime lorsque un forfait jour souhaite passer à temps partiel (prétextant que le terme « temps partiel » ne s'applique pas aux forfaits...) : il y a donc une discrimination des salariés par rapport à leur mode de décompte du temps de travail.

- Concernant le maintien du salaire jusqu'à 1,5 fois le plafond de la sécu, ce n'est pas une avancée, c'est comme dans l'accord précédent. Ça aurait été intéressant de porter à 2 fois le plafond ou donner 3 jours supplémentaires.

- A disparu le chapitre sur la formation. Or la formation est un moyen d'évolution professionnelle et donc d'égalité. Et en plus c'est obligatoire de négocier cela (L2242-5)

- A disparu la liste des données à fournir à la commission de suivi (annexe du précédent accord)

- Par contre ce qui peut paraître une avancée sont les indicateurs chiffrés et les objectifs annoncés sur la proportion de femmes (+1% de femme en plus...) Mais il n'y a rien de prévu au cas où l'objectif n'est pas atteint...

□ **Conclusion** □ :

- Il n'y a pas eu de négociations.
- Où sont les avancées ?
- Rien de nouveau par rapport au [précédent accord de 2010](#) . Il y en a même en moins.
- La CFDT PARKEON ne veut pas être le faire valoir d'une politique de "social washing"